

OBJET

N'OUBLIEZ PAS VOTRE
PREMIER CONTRÔLE
TECHNIQUE !

VOTRE VÉHICULE

MERCEDES BENZ CLASSE C

IMMATRICULÉ

IT-186-RT

VOTRE CENTRE DE CONTRÔLE

AUTO CONTRÔLE QUERCY
LIMOUSIN
47 avenue des Pupilles de la
Nation
15000 AURILLAC
04.71.47.65.14
<https://aurillac.controle-techniq>

M. AUTO'NOME Fca
14 rue Barthélémy Thimonnier
42300 MABLY

Le 24 juin 2025.

Chère cliente, cher client,

Votre véhicule aura 4 ans. Nous vous rappelons que tout véhicule doit faire l'objet d'un contrôle technique automobile dans les six mois précédant l'expiration d'un délai de quatre ans, à compter de la date de sa première mise en circulation.

Par conséquent, votre véhicule devra être contrôlé courant dans un centre de contrôle agréé (avant la date de première immatriculation mentionnée sur votre carte grise). A cette occasion, notre centre de contrôle sera heureux de vous faire profiter de son tarif promotionnel à 50 € TTC* le contrôle pour votre véhicule essence ou diesel, voiture particulière ou utilitaire léger.

Nous vous invitons à prendre rendez-vous par téléphone ou directement sur notre site internet afin de réserver le créneau horaire qui vous convient le mieux.

Soucieux de votre sécurité, notre personnel reste à votre entière disposition et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le responsable de centre

HORAIRES D'OUVERTURE

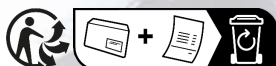
LU	8H00 - 12H et 14 H- 18H
MA	8H00 - 12H et 14 H- 18H
ME	8H00 - 12H et 14 H- 18H
JE	8H00 - 12H et 14 H- 18H
VE	8H00 - 12H et 14 H- 17H
SA	FERME

NOTRE OFFRE

**VOTRE CONTRÔLE
TECHNIQUE POUR**

50 €*

**LA CONTRE-VISITE EST
OFFERTE* !**



*sauf 4X4, SUV, camping-car, gros utilitaires, véhicules gaz et véhicules hybrides/ électriques

Ce message est adressé à l'aide des informations issues du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Auto'nome Sas, 209 route de charlieu, 42300 Roanne, est agréé sous le numéro de licence BC599 depuis le 17/08/2022, par le Ministère de l'Intérieur (art. L330-5 du code de la route) et dispose à ce titre d'une licence l'autorisant à effectuer un traitement des données à caractère personnel issues du SIV à des fins d'enquêtes et de prospections commerciales. Conformément au règlement sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant qui s'exerce auprès du Ministère de l'Intérieur (delegue-protection-donnees@interieur.gouv.fr) ou auprès du Licencié (dpo@auto-nome.com).

Auto'Nome



Conformément à l'article R.330-11 du code de la route, vous disposez d'un droit d'opposition à la communication à des tiers des données à caractère personnel vous concernant, en vue de leur réutilisation à des fins d'enquêtes et de prospections commerciales. Il s'exerce auprès du Ministère de l'Intérieur par voie électronique à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>, rubriques « Accéder à mon espace/Mon espace véhicule/Effectuer une nouvelle demande/J'ai souhaité faire une autre demande/signaler un changement sur ma situation personnelle/modifier mon droit d'opposition ». Pour toute question relative à l'exercice de vos droits ou sur le traitement de vos données dans ce dispositif vous pouvez contacter le délégué à la protection des données auprès du Ministère de l'Intérieur aux coordonnées suivantes : Par voie électronique : delegue-protection-donnees@interieur.gouv.fr ; Par voie postale : Ministère de l'Intérieur, A l'attention du délégué à la protection des données, Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale. »